

## RECOMMANDATIONS

---

Le Programme canadien de lutte contre les pluies acides visait au départ à ramener les dépôts humides de sulfate à 20 kg/ha/an au maximum dans les régions sensibles de l'environnement canadien. Cet objectif, alors jugé réalisable sur les plans technique et scientifique, constituait une estimation, fondée sur les meilleures données scientifiques de l'époque, du niveau qui serait suffisant pour protéger un système aquatique modérément sensible. Depuis, le concept de charge «cible» a été remplacé par celui de charge «critique», qui se définit comme des dépôts d'un niveau qui n'auront pas d'effets nocifs sur l'écosystème aquatique à long terme. Pour les secteurs les plus sensibles, ce niveau peut être aussi peu élevé que 8 kg/ha/an.

On s'approche déjà de l'objectif du Programme canadien de lutte contre les pluies acides, qui est de 3,2 millions de tonnes, et il est possible que celui-ci soit atteint dès 1994. Une fois mis en oeuvre le deuxième volet du Programme américain de lutte contre les pluies acides, ce qui devrait se faire d'ici la fin du siècle, les modèles de transport atmosphérique prédisent que les dépôts seront inférieurs à 20 kg/ha/an dans pratiquement tout l'Est du Canada. Néanmoins, des régions du sud-est du Québec et des provinces de l'Atlantique pourraient demeurer vulnérables. Les modèles peuvent encore difficilement prévoir les taux de dépôt et la réponse des écosystèmes. De plus, la création de systèmes d'échange des droits d'émission ajoutera un autre facteur d'incertitude dans le calcul de la répartition des dépôts acides. Le Sous-comité recommande donc :

### **Recommandation n° 1**

**Que le gouvernement fédéral, en collaboration avec les provinces, détermine les options les moins coûteuses pour réduire encore davantage les émissions de SO<sub>2</sub> pour s'assurer que les dépôts acides ne dépassent ni les charges critiques ni les charges cibles.**

### **Recommandation n° 2**

**Que le gouvernement fédéral entreprenne de négocier avec les États-Unis toute réduction des émissions de SO<sub>2</sub> nécessaire à la protection de l'écosystème canadien.**

### **Recommandation n° 3**

**Que, au moment de la conception et de la mise en oeuvre d'éventuels mécanismes d'échange des droits d'émission au Canada, l'on prenne toutes les mesures nécessaires à la protection de l'environnement et de la santé humaine, conformément aux obligations nationales et internationales du Canada.**

L'une des difficultés rencontrées par le Sous-comité lors de son évaluation du Programme canadien de lutte contre les pluies acides a été l'absence de données récentes sur les niveaux d'émissions de SO<sub>2</sub> pour les provinces canadiennes. Les renseignements les plus à jour